



Direction de la Coordination Interministérielle et de  
l'Appui Territorial  
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

Par arrêté préfectoral du préfet d'Ille-et-Vilaine, il sera procédé, à la demande de Rennes Métropole, à l'ouverture d'une enquête publique unique du mercredi 30 octobre 2024 à 9h00 au vendredi 29 novembre 2024 à 17h00 préalable à la délivrance d'une autorisation environnementale relative au projet de suppression du passage à niveau n°4 et de nouvelle desserte des lieux, à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de Rennes Métropole qui en découle et à la suppression administrative de ce même passage à niveau, sur la commune de Saint-Grégoire.

Les pièces du dossier d'autorisation environnementale, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, le dossier de mise en compatibilité et le dossier de suppression du PN4 seront mises à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête :

- au siège de l'enquête, à la mairie de Saint-Grégoire, (10 rue Chateaubriand 35760 Saint-Grégoire), du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 de 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 9h00 à 12h30
- sur le site internet de la préfecture : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau>
- sur un poste informatique mis à la disposition du public dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 (sur rendez-vous au 02 21 86 24 79)

Des observations et propositions sur le projet peuvent être formulées :

- au siège de l'enquête, à la mairie de Saint-Grégoire, au 10 rue Chateaubriand 35760 Saint-Grégoire, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur adressé à la mairie de Saint-Grégoire ;
- par voie électronique :
  - sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5698>
  - à l'adresse suivante : [enquete-publique-5698@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5698@registre-dematerialise.fr)

Les transmissions électroniques seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé susmentionné. Les observations sur le registre d'enquête seront consultables à la mairie de Saint-Grégoire.

Le commissaire-enquêteur, désigné par le président du tribunal administratif de Rennes, recevra les observations écrites ou orales du public au siège de l'enquête, à la mairie de Saint-Grégoire :

- mercredi 30 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 15 novembre 2024 de 14h00 à 17h00 ;
- vendredi 29 novembre 2024 de 14h00 à 17h00 ;

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, à la préfecture d'Ille-et-Vilaine et sur son site internet ainsi qu'à la mairie de Saint-Grégoire.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale formalisée par un arrêté préfectoral ou un refus, la décision du préfet de supprimer le PN4 et la délibération de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi, approuvée par le conseil de Rennes Métropole.

Fait à Rennes, le **10 OCT. 2024**

Pour le préfet d'Ille-et-Vilaine par intérim,  
préfet délégué pour la défense et la sécurité  
zone Ouest et par délégation  
Le secrétaire général



Pierre LARREY